

Organisation de la salubrité

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_A_f0044

SourceBoite_035_A-3-chem | Exercice de la médecine. Corporations médicales.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Organisation de la salubrité

44

"Tous les ser. physiques qui ont un effet direct p^r H ou p^r An. sains, malades ou morts sont de la compétence de la salubrité"
(11)

Suppression des écoles, collèges, académies;
soc., facultés - Montpellier, Toulouse, Clermont
Lyon, Marseille, Besançon et Paris auront
1 Institut de salubrité (13)

- Les ~~deux~~ chefs lieux de Dept auront une
maison "documentaire salubre", ss le dept^l

1 Institut médical (3-4)

- Dans les Districts, des comités salubres.

- Au près de l'Assemblée Nat^l, il y aura
1 Cour salubre (14)

Les chaires de pure physique ont 1 concours
au près de l'Institut médical des sciences
(15-9)



Chaque Institut donnera 1 enseign^{mt}
1 prof^r de math, sciences, physiques
2 prof^s d'An. et de chirurgie

2 Profⁿ pour l'insomnie et la chirurgie
vétérinaire.

1 Prof^r d'ana tomie comparée

1 prof de H. nat.

1 prof de chimie

1 prof. de pharmacie

1 prof de Pathologie et Hygiène

1 Prof de virus et contagion

1 Prof : grossier, accouch^{er}, mal. des
femmes, des enfants, id. physique.

~~Enseign~~ Les officiers de santé des
le hôp. hnt seront profs de med et
de chirurgie pratique. (190-13)

Enseign et oblige des en mains
documentés (113)

Il y aura 1 Tribunal de salubrité
(med, chir., apoth, vétérinaires, h de tou)
où l'Accusateur "dénoncera" les particuliers
qui, sans avoir fait les preuves de capelle
s'ingère sur autrui ou sur l'animal qu'on
lui appartient pu, de ce qui hnt à l'appli-
cation indirecte ou directe de l'art salubre.
(165)